



Séance ordinaire du 9 juillet 2025

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire de Saint-Hilarion et préfet, à laquelle il y avait quorum, à l'édifice de la MRC de Charlevoix, situé au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et mairesse suivants :

MM. Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
Mme Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Le préfet, monsieur Patrick Lavoie, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 11 juin 2025
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 25 juin 2025
4. Adoption des déboursés et des comptes à payer

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)

5. RVGRH 2026 : octroi d'un contrat pour la coordination de l'événement
6. FRR – Volet démarrage et expansion : octroi d'une aide financière à un promoteur
7. FRR – Volet PDZA : projet d'ateliers culinaires

Service de l'aménagement du territoire et Convention de gestion territoriale (CGT)

8. Plan d'action 2025-2026 du développement du réseau de sentiers pédestres de la MRC de Charlevoix dans le cadre de la subvention - *Poursuivre le développement du Sentier national au Québec* (Volet 2)

Divers

9. Fonds éolien de soutien au développement local et régional : ville de Baie-Saint-Paul (2025-2026)
10. Octroi d'un contrat à la firme Icarium concernant l'optimisation et la coopération intermunicipale des services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix
11. Acquisition d'une génératrice
12. MADA : octroi d'une aide financière à un projet
13. Affaires nouvelles
 - 13.1 Groupe Lebel : appui à une demande d'information relative aux aires de protection du caribou forestier
 - 13.2 Demande d'aide financière au programme Accueillir en français de la FQM
 - 13.3 Fonds éolien de soutien au développement local et régional : municipalité des Éboulements (2025)



- 13.4 FRR – Volet Infrastructures de loisir : municipalité des Éboulements (2025)
- 13.5 Autorisation de signature du protocole d’entente relatif à la gestion du castor nuisible
- 14. Rapport de représentation
- 15. Correspondance
- 16. Période de questions
- 17. Levée de l’assemblée

OUVERTURE

Monsieur Patrick Lavoie constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à tous et toutes.

105-07-25 1- ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

L’adoption de l’ordre du jour, incluant l’ajout de sujets aux affaires nouvelles, est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement.

106-07-25 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2025

Il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2025 soit adopté.

107-07-25 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 JUIN 2025

Il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement
QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 25 juin 2025 soit adopté.

108-07-25 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement
QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix	
Chèques # 38423 à 38473	289 895.66
Paiements par dépôts directs # 3310 à 3358	467 032.55
Paiements Accès D # 1553 À 1557	810.15
Paiements pré-autorisés JG-3748-3749-3750-3751-3752-3755-3758-3759-3760-3775-3781-3782-3783	797 645.06
Salaires nets versés - rapport # 1278 à 1281	120 194.96
TOTAL	1 675 578.38



Fonds local de solidarité (FLS)

Chèques # 573 et 574

14 500.00

Fonds local d'investissement (FLI)

Chèques # 348 et 349

15 500.00

MRC, FLS et FLI

TOTAL 1 705 578.38

TNO Lac Pikauba (Charlevoix)

Chèques # 1042 à 1046

84 424.25

TOTAL 84 424.25

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

109-07-25 5- RVGRH 2026 : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA COORDINATION DE L'ÉVÉNEMENT

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est le mandataire concernant la coordination du projet Direction PME Charlevoix et le Rendez-vous en gestion des ressources humaines (RVGRH) financés par Services Québec (2025-2026);

ATTENDU le projet de contrat de sous-traitance proposé par Eventum et ayant pour objet d'organiser l'événement « RVGRH 2026 » au montant de 39 000 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accepte de poursuivre sa participation aux projets mentionnés en tant que mandataire;

QUE la MRC octroie le contrat d'organisation de l'événement « RVGRH 2026 » à Eventum au montant de 39 000 \$ (avant taxes), une dépense financée par Services Québec dans le cadre d'une entente de partenariat régional.



110-07-25 6- **FRR – VOLET DÉMARRAGE ET EXPANSION :
OCTROI D’UNE AIDE FINANCIÈRE À UN
PROMOTEUR**

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d’une enveloppe budgétaire destinée à soutenir le démarrage et l’expansion d’entreprises, financée par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d’attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet est recommandé et qu’il y a lieu de lui accorder une aide financière provenant du volet démarrage et expansion du FRR pour l’année 2025;

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Expansion de la production maraîchère hivernale	Les Jardins de Cap-aux- Oies S.E.N.C. (DE2505-815)	5 000 \$ (2025)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l’unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par le SDLE à l’effet d’octroyer une aide financière de 5 000 \$ conformément aux recommandations ci-haut présentées et que la contribution imputée au FRR 2025 soit conditionnelle au renouvellement du FRR, conformément à la signature d’une entente intervenant avec le MAMH à cet effet.

QUE monsieur **Patrick LAVOIE**, préfet, et madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d’entente avec le bénéficiaire de l’aide financière accordée.

7- **FRR – VOLET PDZA : PROJET D’ATELIERS
CULINAIRES**

Ce sujet de l’ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

111-07-25 8- **PLAN D’ACTION 2025 DU DÉVELOPPEMENT DU
RÉSEAU DE SENTIERS PÉDESTRES DE LA MRC
DE CHARLEVOIX DANS LE CADRE DE LA
SUBVENTION – POURSUIVRE LE
DÉVELOPPEMENT DU SENTIER NATIONAL AU
QUÉBEC (VOLET 2)**

ATTENDU la subvention reçue de la Ministre du Sport, du Loisir et de Plein-air dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l’activité physique pour 2024-2027;

ATTENDU QUE le projet de la MRC s’inscrit dans le cadre de la mesure Poursuivre le développement du Sentier national au Québec (volet 2);

ATTENDU le plan d’action 2025 présenté aux partenaires municipaux et soumis pour approbation au conseil de la MRC;



ATTENDU la proposition de Sentiers Québec-Charlevoix en vue de réaliser les priorités et actions retenues pour l'année 2 du projet (2025-2026) dans le cadre d'un mandat spécifique relié au projet de la MRC de Charlevoix et détaillée dans une offre de services présentée à la MRC en date du 30 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix verse une aide financière de 115 000 \$ (avant taxes), soit 120 735,63 \$ (taxes nettes), à Sentiers Québec-Charlevoix, conformément à l'offre de services présentée à la MRC en date du 30 juin 2025.

QUE le financement de ce projet soit financé de la manière suivante pour 2025-2026 (année 2 du projet) :

- MRC de Charlevoix : 6 000 \$;
- Ville de Baie-Saint-Paul : 6 000 \$;
- Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François : 6 000 \$;
- Municipalité de Saint-Urbain : 6 000 \$;
- Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour 2024-2027 - Poursuivre le développement du Sentier national au Québec (volet 2) : 96 735,63 \$;

QUE la contribution de la MRC de Charlevoix au projet pour 2025-2026, équivalente à 6 000 \$, soit imputée au budget 2025 du TNO Lac-Pikauba (développement et aménagement de sentiers récréatifs).

112-07-25 9- FONDS ÉOLIEN DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL (2025-2026)

ATTENDU QUE le règlement numéro 165-16 intitulé « Règlement relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix », adopté le 14 décembre 2016, comprend le Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QU'en vertu dudit règlement, les municipalités locales sont admissibles au Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE la ville de Baie-Saint-Paul a présenté un projet à caractère social et économique en vue d'obtenir une aide financière du Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE le coût du projet se chiffre à 70 000 \$ et que le solde d'aide financière maximale admissible pour la ville de Baie-Saint-Paul pour 2025 est estimé à 50 466 \$ et pour 2026 à 55 733 \$;

ATTENDU QUE le projet permet à la ville de Baie-Saint-Paul de mettre à niveau divers terrains sportifs dont les terrains de balle-molle et de soccer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement



QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 70 000 \$ affectée aux années 2025 (50 466 \$) et 2026 (19 534 \$), conformément à la demande de la ville de Baie-Saint-Paul;

QUE cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de soutien au développement local et régional* »).

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer la lettre d'engagement transmise à la ville de Baie-Saint-Paul.

113-07-25 10- OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME ICARIUM CONCERNANT L'OPTIMISATION ET LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu une proposition de service de la firme Icarium le 29 avril 2025 qui répond à l'objectif de donner suite à l'étude d'opportunité visant le partage de ressources en sécurité incendie et d'élaborer un projet d'entente intermunicipale pour opérationnaliser les recommandations de cette étude;

ATTENDU QUE le prix soumissionné est le suivant :

	<i>Icarium</i>
Étude d'opportunité – Optimisation des ressources entre les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix (phase 2)	32 250 \$ (avant les taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat relatif à la firme Icarium au coût de 32 250 \$ (avant les taxes applicables) et que le financement du projet global évalué à 35 551 \$, incluant les taxes applicables et les frais de gestion du projet (1 693 \$) soit réparti de la manière suivante :

- Programme de coopération et gouvernance municipale du FRR du MAMH (17 775,50 \$)
- Ville de Baie-Saint-Paul : 2 927 \$
- Municipalité de L'Isle-aux-Coudres : 2 927 \$
- Municipalité des Éboulements : 2 927 \$
- Municipalité de Petite-Rivière-St-François : 2 927 \$
- Municipalité de Saint-Hilarion : 2 927 \$
- Municipalité de Saint-Urbain : 2 927 \$
- TNO Lac-Pikauba : 213,50 \$.

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale, soit autorisée au nom de la MRC de Charlevoix à signer tout contrat ou entente intervenant avec Icarium relativement à la présente résolution.



114-07-25 11- ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE

ATTENDU l'appel de propositions sur invitation auprès de quatre entreprises pour procéder à l'acquisition et l'installation d'une génératrice pour l'édifice du 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul;

ATTENDU les résultats suivants de l'appel de propositions :

- Électricité Louis Bouchard / Drumco Énergie : 57 177 \$ (avant taxes);
- DC COM (Daniel Couture) : 43 345 \$ (avant taxes);
- Générac (Sébastien Maltais) : aucune proposition;
- Wajax (Linda Lemai): aucune proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat d'acquisition et d'installation d'une génératrice pour l'édifice situé au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul à l'entreprise DC COM (Daniel Couture) au montant de 43 345 \$ (avant taxes);

QUE la MRC de Charlevoix alloue au projet un budget de 12 000 \$ pour procéder à l'aménagement d'une dalle de béton pour recevoir la génératrice et effectuer un aménagement paysager adéquat entourant la génératrice.

QUE le financement de cet investissement soit imputé au budget de l'administration générale (diversification des revenus et solde de la subvention du MAMH (COVID-19).

115-07-25 12- MADA : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROJET

ATTENDU le projet de soutien à l'implantation du circuit ENTRAÎNÉS, un programme proposé par la FADOQ pour la remise en forme physique des aînés;

ATTENDU la volonté du Club bon cœur d'offrir ce programme aux personnes âgées de la MRC de Charlevoix en 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 1 000 \$ au Club bon cœur pour la mise en place du circuit ENTRAÎNÉS, un programme offert par la FADOQ pour favoriser la remise en forme physique des personnes âgées, une somme imputée au budget MADA.



13- AFFAIRES NOUVELLES

116-07-25 13.1- GROUPE LEBEL : APPUI À UNE DEMANDE D'INFORMATION RELATIVE AUX AIRES DE PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER

ATTENDU la demande d'appui présentée à la MRC de Charlevoix le 30 juin 2025, visant l'obtention d'information auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) relativement aux mesures de protection et de conservation du caribou forestier envisagées;

ATTENDU QUE ces mesures auront sans contredit des impacts sur les opérations forestières prévues sur le territoire de la MRC de Charlevoix à court, moyen et long terme;

ATTENDU QUE l'entreprise Groupe Lebel a sollicité l'appui de la MRC de Charlevoix en vue de connaître les divers scénarios envisagés sur le territoire de la MRC de Charlevoix et qu'il y a lieu d'appuyer cette demande pour faciliter la planification des opérations forestières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix appuie la demande de Groupe Lebel visant à obtenir l'information pertinente relative aux scénarios et aires de protection du caribou envisagés sur le territoire de la MRC de Charlevoix pour faciliter la planification des opérations forestières à court, moyen et long terme.

117-07-25 13.2- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME ACCUEILLIR EN FRANÇAIS DE LA FQM

ATTENDU le dépôt du projet L'Équinoxe 2025 qui consiste à coordonner une fête interculturelle d'accueil en français dans la MRC de Charlevoix, un projet réalisé en collaboration avec le SANA du SMO L'Appui et divers partenaires associés au plan d'action en accueil et intégration des nouveaux arrivants de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QU'il y a lieu de présenter une demande d'aide financière à la FQM dans le cadre de son programme Accueillir en français pour en assurer la réalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise la présentation d'une demande d'aide financière de 17 927.50 \$ au programme Accueillir en français de la FQM et que la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC tout document ou entente relatif à la présente résolution intervenant avec la FQM.



**118-07-25 13.3-FONDS ÉOLIEN DE SOUTIEN AU
DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL :
MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS (2025)**

ATTENDU QUE le règlement numéro 165-16 intitulé « Règlement relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix », adopté le 14 décembre 2016, comprend le Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QU'en vertu dudit règlement, les municipalités locales sont admissibles au Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements a présenté un projet à caractère social et économique en vue d'obtenir une aide financière du Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE le coût du projet se chiffre à 30 000 \$ et que le montant d'aide financière est estimé à 22 074 \$ pour 2025 pour la municipalité des Éboulements;

ATTENDU QUE le projet permet à la municipalité des Éboulements d'aménager un escalier reliant le site de l'édifice Jean XXIII et la rive du fleuve Saint-Laurent afin de rendre accessible un espace public sur le bord de l'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 16 000 \$ affectée à l'année 2025, conformément à la demande de la municipalité des Éboulements;

QUE cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de soutien au développement local et régional* »).

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer la lettre d'engagement transmise à la municipalité des Éboulements.

**119-07-25 13.4-FRR - VOLET INFRASTRUCTURES DE LOISIR :
MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS (2025)**

ATTENDU QUE les priorités d'intervention du FRR de la MRC de Charlevoix comportent un volet qui vise à soutenir des projets municipaux dans le domaine de l'amélioration des infrastructures de loisir;

ATTENDU QUE les priorités d'intervention adoptées par la MRC prévoient que la somme disponible par municipalité dans le volet « Infrastructures de loisir » est de 10 000 \$ annuellement;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet a été soumis par la municipalité des Éboulements, soit l'aménagement d'un escalier donnant un accès public au fleuve Saint-Laurent;



ATTENDU QUE le coût total de ce projet s'élève à 30 000 \$ et que la contribution de la municipalité des Éboulements et de ses partenaires est évaluée à 6 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une somme de 8 000 \$ à la municipalité des Éboulements dans le cadre du volet « Infrastructures de loisir » du FRR (budget 2025).

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec la municipalité des Éboulements.

120-07-25 13.5-AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA GESTION DU CASTOR NUISIBLE

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix s'est vu confier la compétence exclusive des cours d'eau sur son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, doit réaliser les travaux requis afin de rétablir l'écoulement normal d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales*, dispose d'une entente avec les municipalités locales de son territoire pour l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

ATTENDU QUE les barrages de castors peuvent causer une obstruction au sens de l'article 105 de la loi;

ATTENDU QUE le Conseil des Trappeurs de Charlevoix (CTC) est l'organisme sans but lucratif tout désigné pour apporter son expertise et réaliser des interventions visant à gérer les populations de castors nuisibles;

ATTENDU QUE les interventions auront lieu sur le territoire de la MRC de Charlevoix laquelle comprend les municipalités suivantes : Baie-Saint-Paul, Les Éboulements, L'Isle-aux-Coudres, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion, Saint-Urbain et le territoire non organisés (TNO) du Lac-Pikauba.

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix et les municipalités locales du territoire souhaitent convenir d'une entente avec le Conseil des Trappeurs de Charlevoix (CTC) relativement à la gestion du castor nuisible;

ATTENDU le mode de fonctionnement établi, les responsabilités confiées à chacune des parties à l'entente et les coûts qui ont fait l'objet de discussions et qui sont prévus dans le projet d'entente soumis pour approbation;



ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix agi également en vertu des présentes pour et au nom du TNO Lac-Pikauba;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix l'entente intervenant avec les municipalités locales et le Conseil des Trappeurs de Charlevoix.

14- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

Activités de représentation du préfet : monsieur Patrick Lavoie a participé aux rencontres et activités de représentation de la MRC suivantes :

- Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul – Journée de la Fondation;
- Chambre de commerce de Charlevoix – Tournoi de golf bénéfice annuel;
- Inauguration de la Maison des aînés de Saint-Hilarion en présence de la ministre du Secrétariat des aînés et de la députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré;
- Lancement des activités du Triathlon de Charlevoix.

15- CORRESPONDANCE

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

La CPTAQ nous transmet le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire du dossier numéro 448954 à Saint-Hilarion.

Monsieur Mario Lapointe, directeur de cabinet du cabinet de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, nous transmet sa réponse concernant la réception de la résolution de la MRC de Charlevoix ayant pour objet la demande d'attribution d'un statut particulier à l'Isle-aux-Coudres relativement au service de traversier.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec nous informe qu'il autorise SITEC Amérique du Nord Inc. à procéder aux travaux de forage à percussion dans la zone demandée. L'autorisation pour travaux d'exploration à impacts est valide pour une période de deux ans, jusqu'au 12 décembre 2026.

16- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.



121-07-25 17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Emmanuel Deschênes et adoptée unanimement. Il est 16 h 20.

Karine Horvath
Directrice générale et greffière-trésorière

Patrick Lavoie
Préfet